



Office Burundais des Recettes
"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"

LA VOIX DU CONTRIBUABLE

Magazine trimestriel d'information, d'éducation et de sensibilisation

N°001

L'OBR au service des contribuables





Sommaire

Editorial	3
L'OBR est déterminé à accomplir sa mission	4
Lancement des travaux de mise en place du Guichet Unique Electronique (GUE)	5
L'OBR se dote d'un centre d'appels ...	8
L'OBR sensibilise au civisme fiscal ...	9
• Réunions de sensibilisation durant le 1 ^{er} trimestre 2015	9
• Quelques photos des séances de sensibilisation	10
Ce que dit la loi sur... ..	11
Trois questions à l'OBR	11
Profils de l'équipe de direction de l'OBR	12



Maximiser le civisme fiscal par un service de qualité

Pour toute question, appelez ...

500

Office Burundais des Recettes

B.P: 3465 Bujumbura II – Tél: (+257) 22276142 – Web mail: info@obr.gov.bi – Web site: www.obr.b

Editorial



**Par Dr Domitien NDIHOKUBWAYO
COMMISSAIRE GENERAL**

Depuis sa création au début de l'année 2010, l'OBR s'est engagé à communiquer autant que faire se peut, avec le

public en général et les contribuables en particulier, sur tous les aspects du civisme fiscal.

Cette réalité se manifeste déjà à travers l'amélioration du service à la clientèle, la création d'un centre d'appels qui permet aux contribuables d'accéder à toutes les informations ayant trait à la fiscalité, rapidement et gratuitement. Dans la même perspective, l'OBR publie mensuellement par voie de presse et sur son site web, des communiqués de presse sur les recettes collectées. Il organise aussi des réunions d'information et de sensibilisation à l'intention des responsables administratifs et des commerçants à travers le pays. En outre, l'OBR a développé toute une série de programmes d'informations et de sensibilisation à travers la presse écrite et audiovisuelle.

Ce Magazine, intitulé « **La Voix du Contribuable** », et qui paraîtra désormais tous les trois mois, est un outil supplémentaire que l'administration fiscale vient d'instituer pour donner la parole aux contribuables, et les informer régulièrement et de manière exhaustive sur les missions, les activités et les grandes réalisations de l'OBR. Cet organe fera notamment part au public, de grands événements, qui auront marqué le domaine fiscal et douanier, pendant le trimestre écoulé, le contenu de certaines lois, l'expérience vécu par les contribuables lors de la mise en application des obligations fiscales et fournira certaines réponses à leurs interrogations.

« **La Voix du Contribuable** » est un Magazine d'information, d'éducation et de sensibilisation pour toute personne qui doit s'acquitter de ses obligations fiscales, et faire prévaloir ses droits en sa qualité de contribuable. Nous comptons ainsi ériger une sorte de plateforme d'apprentissage pour partager des informations et de meilleures pratiques développées par l'OBR, liées à la gestion performante de l'Administration fiscale au profit à la fois de l'Etat et des contribuables.

L'OBR est déterminé à partager son expérience à travers ce Magazine trimestriel, qui sera diffusé sur tout le territoire national. Notre souhait est qu'il puisse répondre aux interrogations des contribuables.

Equipe de rédaction

Directeur des publications

Dr Domitien Ndihokubwayo

Rédacteur en chef

Jean Mvuyekure

Rédacteurs

Fiacre Muhimpundu
Josiane Digiri
Bernard Simbahwanya
Anastase Ndayizeye

Graphiste

Edine Mireille Nsabimana

Publié par OBR

B.P 3465

Bujumbura II

Tél : (+257) 22 28 21 32

Webmail : info@obr.gov.bi

Web site : www.obr.bi

31 Mars :

Date limite de déclaration et de paiement de l'Impôt sur le Revenu valable pour l'an 2014

30 Juin :

Date limite de Paiement du 1er acompte provisionnel

30 Septembre :

Date limite pour le Paiement du 2ème acompte provisionnel

31 Décembre :

Date limite pour le paiement du 3ème acompte provisionnel

L'OBR est déterminé à accomplir sa mission

La mission de l'OBR est de maximiser les recettes afin de permettre au Burundi de réduire sa dépendance au financement extérieur, et réaliser tous ses programmes de développement.

Des chiffres suivants sur les recettes collectées d'année en année sont plus que parlants :

Avant l'OBR :

- 2009 : 301 210 517 107 fbu
- 2010 : 362 755 418 651 fbu

Dès l'opérationnalisation de l'OBR :

- 2011 : 471 709 035 341 fbu
- 2012 : 526 639 911 325 fbu
- 2013 : 559 511 811 737 fbu
- 2014 : 655,8 milliards de fbu

Ainsi, l'OBR a permis au Gouvernement de payer régulièrement les salaires de ses fonctionnaires sans appui budgétaire, ce qui est un pari déjà gagné et consolidé désormais. Grâce à ces recettes collectées, le Gouvernement a inauguré un hôpital moderne érigé en province Karusi au centre du pays, sur un coût de 33 milliards. Il est en train de construire également un barrage hydro-agricole pour irrigation des champs à Mpanda, en province Buzanza, et d'autres infrastructures sociales.

Cependant, cet élan incontesté risque d'être freiné par le contexte électoral vécu par le pays durant cette année 2015.

Face à cette période caractérisée particulièrement par une régression des activités économiques, et par conséquent, une perturbation de la collecte des recettes, le Commissaire Général de l'OBR, Dr Domitien Ndihekubwayo donne des explications à travers une interview accordée au Magazine « La Voix du Contribuable »

Pourriez-vous rappeler les performances atteintes au cours de l'an 2014 ?

L'année 2014 a été une année couronnée de succès vu les bonnes performances enregistrées, non seulement en termes de recettes collectées, mais aussi par rapport aux différentes réformes et initiatives mises en œuvre par l'Office Burundais des Recettes.

En termes de recettes, l'OBR a continué d'honorer son contrat de performance avec le Ministère de Tutelle qu'est le Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique.

En effet, l'OBR a collecté pour l'année 2014, la somme de 655,6 milliards de FBU contre 559,5 milliards de FBU perçus en 2013, ce qui révèle une augmentation de 96,17 milliards de FBU ou une croissance de 17,19%. En comparant avec les prévisions de 649,69 milliards de FBU, il y a un excédent de 6,4 milliards de FBU, soit une performance de 100,98%.

Une analyse détaillée montre que les recettes internes ont contribué à hauteur de plus de 63% aux recettes totales de l'OBR (414,90 milliards de FBU) tandis que les recettes douanières l'ont été à hauteur de 37% des recettes collectées (240,78 milliards de FBU), ce qui est conforme aux meilleures pratiques.

Pour la troisième fois de l'histoire du Burundi, et la troisième année consécutive, les recettes ont dépassé 500 milliards de FBU. Ce jalon a été atteint à la fin Octobre 2014, alors qu'il avait été atteint en Novembre 2013.

Pour la troisième fois de l'histoire du Burundi, et la troisième année consécutive, les recettes ont dépassé 500 milliards de FBU. Ce jalon a été atteint à la fin Octobre 2014, alors qu'il avait été atteint en Novembre 2013.

Par rapport aux résultats de 2009, année de création de l'OBR, les recettes connaissent une augmentation en termes nominaux de 354,47 milliards de FBU, soit une croissance de 117,68%.

Pour ce qui des projets et réformes mises en œuvre, l'OBR a continué avec la mise en application des activités prévues par le Plan d'Action Annuel 2014, lui-même inspiré par le Plan Quinquennal 2013-2017 approuvé par le Conseil d'Administration de l'OBR. Tous les projets réalisés l'ont été dans le but d'améliorer le climat des affaires au Burundi.

“

De Janvier à Mai 2015, les recettes collectées s'élèvent à 243,7 milliards de francs burundais. Ces chiffres sont en dessous des prévisions de 20,27 milliards de francs burundais soit 7.7%.

”

Quel est le montant des recettes collectées durant les premiers 4 mois de l'année, et quelle est la lecture que vous en faites ?

De Janvier à Mai 2015, les recettes collectées par l'OBR s'élèvent à 243,7 milliards de francs burundais. Ces chiffres sont en dessous des prévisions de 20,27 milliards de francs burundais soit 7.7%.

Par rapport aux recettes correspondantes de l'année passée, une augmentation de 2,12 milliards de francs burundais, soit 0,9% est enregistrée.

La faible performance enregistrée a été due à des facteurs externes qui ne sont pas contrôlables par notre organisation. En effet, les écarts enregistrés ont commencé avec le mois d'Avril 2015 avec la crise politique et sécuritaire qui prévaut actuellement.

Un gap de 9,9 milliards de FBU a été enregistré pour le mois d'Avril et un autre de 16 milliards pour le mois de Mai 2015. Nous restons cependant optimistes et restons déterminés à accomplir notre mission afin de remonter la pente à l'avenir.

Vu le montant des recettes lui assigné par le Gouvernement en 2015, croyez-vous que l'OBR pourra atteindre cet objectif face à la réduction visible des activités économiques durant cette période électorale ? Quelles sont les stratégies envisagées par l'OBR ?

La crise de confiance politique que connaît le Burundi a, malheureusement, entraîné un ralentissement des activités avec un impact sur la collecte des recettes. Mais il y a encore un espoir d'atteindre nos objectifs.

Nous continuerons à accompagner les contribuables, en ne restant pas indifférent non seulement aux différents problèmes qu'ils connaissent actuellement, mais également en élaborant encore

Evolution des recettes de l'OBR



plus de stratégies pour limiter les pertes. Dans ce sens, par exemple, nous avons prolongé le délai de déclaration des impôts spontanés d'une semaine au cours du mois de mai 2015. Nous allons donc continuer à analyser la situation cas par cas, en vue d'offrir des facilités aux contribuables.

“

Les recettes de l'OBR pour 2014 : 655,6 milliards de Fbu contre 559,5 milliards de Fbu percus en 2013.»

”

Sachant que certains programmes importants sont financés en grande partie par les Partenaires Techniques et Financiers dont TMEA, quelles mesures envisagez-vous prendre pour leur poursuite en cas de suspension ou de retrait de ces partenaires suite à la crise ?

Il ne s'agit pas d'un retrait définitif, mais d'une suspension provisoire des activités qu'on rattrapera certainement après la crise. Par ailleurs, il y a des bailleurs qui continuent à nous soutenir. Nous citons la Banque Mondiale à travers le Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale (PRCIEG). Nous voudrions souligner que l'objectif ultime de l'OBR est l'autonomie de gestion qui par ailleurs est déjà une réalité avec l'appui du gouvernement. La suspension des aides ne nous handicape pas outre mesures.



Lancement des travaux de mise en place du Guichet Unique Electronique (GUE)

Ce projet va réduire sensiblement le temps mis dans les procédures et contrôles douaniers, augmentera la prévisibilité de l'utilisation des règlements et renforcera la transparence.



Les participants au lancement officiel des travaux de mise en œuvre du GUE.

Bientôt finie la perte du temps par des va-et-vient, bientôt finis les interminables discussions et souvent heurts entre les agents déclarants et cadres douaniers ; bienvenue à la transparence des procédures. », telles sont les exclamations du représentant des déclarants, après avoir suivi l'exposé sur le Guichet Unique Electronique (GUE), ainsi qu'une démonstration de son fonctionnement en date du 2 mars 2015, au siège de l'Office Burundais des Recettes (OBR).

Longtemps attendu, le Guichet Unique Electronique est une plateforme permettant l'échange d'informations et de documents standardisés entre différents partenaires impliqués dans le processus d'importation, d'exportation et de transit des marchandises au Burundi. Sous la coordination de l'OBR, le GUE vient « révolutionner » la conduite des opérations du commerce extérieur qui était jusqu'ici caractérisée par des incertitudes, une longue procédure, des barrières non tarifaires et

multiples étapes (36 étapes pour exporter le café par exemple).

Pour le Commissaire Général de l'OBR, Dr Domitien Ndiokubwayo, ce projet va réduire notamment le temps mis dans les procédures et contrôles douaniers. La diminution des coûts par la réduction des transactions administratives et des retards, l'accélération des dédouanements, la prévisibilité de l'utilisation des règlements et l'augmentation de la transparence sont certains des avantages du Guichet Unique Electronique, selon le Commissaire Général de l'OBR.

Le GUE étend l'informatisation au-delà de la douane

Après la réussite incontestée du logiciel SYDONIA WORLD qui a informatisé les procédures de dédouanement, le Guichet Unique Electronique étend cette informatisation non seulement au niveau de la douane, mais aussi à toutes les autres

agences impliquées dans le processus de dédouanement.»

L'OBR, le Bureau Burundais de Normalisation et de Contrôle de la Qualité (BBN), le Ministère de la Santé Publique et la Lutte contre le SIDA, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et l'Agence de Promotion des Investissements (API) sont des agences gouvernementales qui seront intégrées au système dans cette plateforme, également appelée Electronic Single Windows en anglais, dans la phase I de sa mise en œuvre.

Le GUE réduit le coût de transport et les risques de fraude

Le Président de la Chambre Fédérale de Commerce et d'Industrie du Burundi (CFCIB) parle de la révolution du secteur économique au Burundi et souhaite voir rapidement d'autres fonctionnalités intégrées dans le Guichet Unique Electronique à savoir la gestion des exonérations, la détermination de la valeur en douane et l'élargissement des institutions à intégrer au système du Guichet Unique Electronique. Monsieur Econie NIJIMBERE voit déjà dans le Guichet Unique Electronique une garantie d'avancement de cotation dans le classement Doing Business du Burundi.



Le Directeur des Programmes et Suivi au Commissariat des Douanes et Accises explique aux journalistes les innovations du GUE

Financé par TradeMark East Africa (TMEA), le Guichet Unique Electronique sera étendu à d'autres agences gouvernementales et privées dont entre autres la Banque de la République du Burundi, les banques commerciales et le Société Générale de Surveillance et la Police routière : « *Ce sera un saut de qualité dans la réduction du coût de transport au Burundi, 30 % plus cher par rapport à celui de l'Afrique du Sud par exemple* », a déclaré Madame Anthe Vrijlandt, Directrice Pays de TMEA. Elle a indiqué que 2,4 millions de dollars constituent l'enveloppe destinée à ce projet, qui intégrera d'abord 4 agences déjà citées jusqu'en décembre 2015, puis 5

autres agences et aboutira enfin au paiement électronique des droits et taxes dus par connexion des banques commerciales.

Le Guichet Unique Electronique permettra la prévisibilité dans l'échange de l'information et de toute la documentation légale requise, « *ce qui améliorera significativement la sécurité nationale, diminuera les risques de fraude et de corruption, nuisibles à la collecte des recettes* », a renchéri le Ministre des Finances et de la Planification du Développement Economique TABU Abdallah MANIRAKIZA, dans son allocution.



Madame Anthe Vrijlandt, Directrice Pays de TMEA

Léonce Niyonzima



Les techniciens de l'OBR et un expert de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) font une démonstration du fonctionnement du GUE

L'OBR se dote d'un centre d'appels



500

, dit « cinq zéro zéro », c'est le numéro téléphonique de ce centre qui a commencé à fonctionner depuis le mois de janvier 2015. Les appels sur ce numéro sont gratuits. Il est accessible par tous les réseaux téléphoniques, mobiles et fixes. Le Centre a été installé au profit des contribuables pour qu'ils aient facilement et rapidement accès à toute information fiscale et douanière.

Le centre d'appel est accessible de 8h00 à 16h00, et reçoit en moyenne 25 appels par jour. Après la phase pilote, il sera lancé officiellement et étendra ses heures de travail par jour.

A noter que le Centre d'Appels de l'OBR a été financé par TMEA avec les fonds d'appui à la communication octroyés à l'OBR par USAID.

*Les employés
du Centre d'Appels
à l'œuvre.*

Bernard Simbahwanya



*Le Directeur de la
Communication et des
Services aux Contribuables
explique le fonctionnement
du Centre d'Appels aux
visiteurs.*

L'OBR sensibilise au civisme fiscal

Dans le cadre de la mise en œuvre de la sensibilisation à la conformité fiscale, l'OBR s'est doté d'une stratégie de communication validée et soutenue financièrement par Trade Mark East Africa. Suivant un calendrier établi dans son plan d'action, l'OBR organise des séances de dialogue avec les contribuables et les administratifs afin d'informer, sensibiliser et résoudre des problèmes ponctuels.

Venus de différentes communes des provinces visitées, les contribuables composés en grande majorité par des commerçants répondent généralement en nombre estimé aux environs de 100 personnes par province. Ils sont chaque fois accompagnés par leurs administratifs et les représentants des corps de police. Ces ateliers sont renforcés par des visites porte-à-porte et des séances de sensibilisation sur des places publiques comme des marchés en utilisant aussi des haut-parleurs.

Les doléances des commerçants s'articulent souvent sur les procédures de contrôle et de vérification, les procédures de dédouanement, sur la politique fiscale elle-même, ... où ils cherchent à comprendre les cas d'infraction, les pénalités, les durées, etc.

Dans les descentes effectuées durant le 1er trimestre de cette année, la question des procédures dans la lutte contre la fraude a dominé les débats car les commerçants estiment que malgré l'effort de quelques-uns à travailler dans la conformité, ils se retrouvent submergés par une concurrence déloyale sur le marché souvent dominé par des marchandises frauduleuses. Ici, le Commissaire Général invite les contribuables honnêtes à dénoncer la fraude par le numéro vert fonctionnel à ce sujet (71 450 450) ou au numéro dit « cinq zéro zéro » du centre d'appel, gratuit et accessible par n'importe quel opérateur téléphonique agréé au Burundi.

Réunions de sensibilisation durant le 1^{er} trimestre 2015

Date	activités	observations
Le 5&6 janvier 2015	Sensibilisation avec les administratifs et les contribuables à NGOZI et à MUYINGA sur la conformité fiscale	Les contribuables des provinces visitées ont eu l'occasion d'entendre les recommandations de la Direction de l'OBR pour être plus conforme.
23 janvier 2015	Sensibilisation avec les administratifs et les contribuables à NGAGARA sur la conformité fiscale	50 participants présents à la réunion ont été satisfaits des informations qui leur ont été communiquées et ont émis le souhait que les réunions soient régulièrement organisées.
Le 28 janvier	Atelier avec les administratifs et les contribuables de la province MAKAMBA sur les questions fiscales et douanières	Les contribuables de la province MAKAMBA ont eu l'occasion d'entendre les recommandations de la Direction de l'OBR pour être plus conforme.
Du 2 au 4 Février 2015	Sensibilisation à l'immatriculation des contribuables à KAYANZA	50 participants présents à la réunion ont été satisfaits des informations qui leur ont été communiquées et ont émis le souhait que les réunions soient régulièrement organisées.
12 février 2015	Sensibilisation avec les administratifs et les contribuables à KAYANZA sur la lutte contre la fraude	100 participants présents à la réunion sont satisfaits des informations qui leur ont été communiquées et ont émis le souhait que les réunions soient régulièrement organisées.
10 Mars 2015	Atelier avec les garagistes et les commerçants de pièces de rechanges	Le groupe choisi de contribuables a acquis des connaissances quant aux lois les régissant et ont exprimé le souhait de bénéficier de plus d'informations.
14 &15 janvier 2015	Visites porte à porte des contribuables	12 contribuables visités ont reçu des informations et ont pu corriger les erreurs de conformité.
Le 4 février 2015	Visite porte à porte des contribuables	6 contribuables visités ont reçu des éclaircissements aux questions quotidiennement posées, et ceux qui avaient des manquements notamment le non affichage du certificat TVA, le mauvais choix du régime de déclaration et de paiement et les erreurs de facturation.

Fiacre Muhimpundu

Quelques photos des séances de sensibilisation



Le commissaire Général anime un atelier de sensibilisation à Makamba



Visite porte à porte au marché de Ruyigi.



Sensibilisation sur les places publiques à Rutana.

Ce que dit la loi sur...

Les obligations fiscales et comptables d'un contribuable après immatriculation.

Après l'immatriculation, le contribuable selon sa catégorie, a l'obligation de faire une déclaration fiscale de son activité.

a. Contribuable enregistré sous la catégorie des forfaitaires

Le cas concerne les contribuables qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur ou égal à 24 millions Fbu. Du point de vue de la comptabilité, le contribuable est tenu de faire des enregistrements d'encaissement et de décaissement tenu à cet effet.

b. Contribuable enregistré sous la catégorie dite intermédiaire

Cette catégorie est concernée par les contribuables susceptibles de réaliser un chiffre d'affaires supérieur à 24 millions mais inférieur à 100 millions Fbu.

Ils ont l'obligation de tenir une comptabilité simplifiée et doivent rentrer les déclarations fiscales à l'impôt sur les revenus au plus tard depuis le 31 mars qui suit la 1^{ère} année de réalisation des revenus.

Ces contribuables ont également l'obligation de déclarer et de payer l'impôt sur le revenu d'emploi pour l'octroi des salaires mensuels supérieurs à 150 000.

c. Contribuable enregistré sous la catégorie supérieure.

Cette catégorie concerne les contribuables susceptibles de réaliser un chiffre d'affaires annuel qui atteint le seuil de 100 millions de Fbu.

Ces contribuables doivent tenir une comptabilité qui respecte les règles comptables telles que prévues par la loi.

Les livres comptables exigés doivent être tenus et les déclarations doivent être contresignées par les bureaux de professionnels comptables agréés.

Cette catégorie est concernée par tous les types d'impôts : impôt sur le revenu d'emploi, la taxe sur la valeur ajoutée, le prélèvement forfaitaire, l'impôt mobilier lisible à travers la comptabilité bien tenue.

Josiane DIGIRI

Trois questions à l'OBR



Pourquoi payer l'impôt ?

L'impôt est une contribution que font les citoyens pour financer les dépenses d'un Etat. Ainsi, grâce aux recettes payées par les contribuables et collectées par l'Administration fiscale, le Gouvernement paie régulièrement les salaires des fonctionnaires sans appui des bailleurs de fonds. Grâce aux impôts payés, le Gouvernement burundais a construit avec ses propres fonds un hôpital moderne de Karusi qui a coûté 33 milliards de francs burundais, érigé un barrage hydro-agricole de Mpanda et rénové d'autres infrastructures.

En cas d'ouverture d'une nouvelle activité commerciale, suis-je obligé de chercher un autre NIF ?

Un contribuable qui veut ouvrir un ou plusieurs établissements n'est pas tenu nécessairement à chercher un nouveau NIF, sauf si ces nouveaux établissements portent un statut juridique différent du premier pour lequel il a reçu le NIF.

Est-ce que si on a déjà passé plusieurs années à faire du commerce sans avoir un NIF, les revenus perçus durant ce temps sont-ils imposables ?

La loi sur les procédures fiscales met en avant l'esprit d'équité. Le fait d'avoir travaillé dans l'informel ne vous exonère pas de la solidarité à l'impôt. C'est pourquoi, la loi du 6 septembre 2013, dans son article 1/18, exige un paiement des impôts non perçus pendant les 5 dernières années à dater de l'acquisition du NIF.

Profils de l'équipe de direction de l'OBR

L'OBR est dirigé par un Comité Exécutif composé par le Commissaire Général, son adjoint, et 4 commissaires. Ceux-ci supervisent les Directeurs à la tête des différentes directions (20 directions), chaque direction comprenant au moins deux services.



**Dr. Domitien
Ndiwokubwayo**

Il est Commissaire Général de l'OBR depuis juillet 2014. Il était Commissaire Général Adjoint chargé du Commissariat des Douanes et Assises à l'OBR de 2011 à juin 2014. Antérieurement, il était Secrétaire Permanent au Ministère du Plan et du Développement communal.



**Mr. Edmond
Bizabigomba**

Il est Commissaire Général de l'OBR depuis juillet 2014. De 1987 à 1993, Mr Bizabigomba était respectivement Directeur de Cabinet du Ministre du Plan et du Ministre des Finances, et puis Secrétaire Général et Directeur des Affaires juridiques et Institutionnelles de la Banque de la Zone d'Echanges Préférentielles, ZEP de 1993 à 2002. Il a également été Inspecteur Général de l'Etat de 2006 à 2007 et Consultant dans les sous-régions du COMESA et de la Communauté de l'Afrique de l'Est de 2008 à 2014.



**Mr Gérard
Sabamahoro**

Il est Commissaire des Enquêtes, Renseignements et Gestion du Risque à l'OBR depuis avril 2015. De 2008 à 2015, il occupait le poste de Commissaire Régional dans les provinces de Gitega, Kayanza, Cibitoke et Ngozi. De 2007 à 2008, M. Gérard Sabamahoro était Officier de la Brigade Spéciale Anti-Corruption.



**Mme Chantal
Ruvakubusa**

Madame Chantal RUVAKUBUSA est Commissaire des Taxes Internes et des Recettes Non Fiscales à l'OBR depuis décembre 2012. Elle a presté pendant 17 ans comme administrateur des impôts et Inspecteur des finances au sein du Ministère des Finances et de la Planification du développement économique du Burundi. De 2005 à 2010, elle est membre du Parlement burundais. De 2010 à 2011, elle est Consultante spécialiste des taxes à la Société Financière Internationale/ Groupe de la Banque Mondiale.



**Mr Frédéric
Manirambona**

Il a été nommé Commissaire des Douanes et Accises à l'OBR depuis avril 2014. Auparavant, il a travaillé comme cadre dans des organisations humanitaires au Kenya. Il a occupé le poste de Directeur National de Contrôle des Marchés Publics d'octobre 2008 à avril 2014.



**Mr Emmanuel
Ndayiziga**

Il est Commissaire des Services Généraux à l'OBR depuis juillet 2014. Sa carrière professionnelle est dominée par 9 ans au service du Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR) au Burundi, où il a presté comme Responsable du Volet «Protection Juridique-Ressources Humaines».